



Service Cadre de Vie- Urbanisme

MODELE DE DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19
du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1. Déclarant :

Nom, prénom ou dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Tél : _____

2. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse du lieu de vente : _____

Marchandises vendues : _____

Date (s) de la vente : _____

3. Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) : _____

Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art.L 310-5 du code de commerce).

4. Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée : _____

Recommandé avec demande d'avis de réception

Remise contre récépissé